



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa			
<b>Date</b>	Jeudi 21 novembre 2024	<b>Heure de départ</b>	16 h		
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Pluie (Temp. : 5 °C)	<b>Vent</b>	16 km/h (Nord-Est)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Bonne (Variante 1 s)				
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	Ø	<b>Inscriptions totales</b>	79/90
<b>Total des paris mutuels</b>	\$ 203, 659				
	Vétérinaire contacté : Dr M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pist		

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Gordon McDonald, le président de la *National Capital Region Harness Horse Association* (NCRHHA), était présent pour aborder plusieurs questions.
- Les juges ont effectué des retraits hâtifs (transport) de "MICKYMAKSOMESPEED" de la Course 6 et de "PROBERTS LEGACY" de la Course 4.  
L'entraîneur, Marc André Simoneau, en a été averti.
- Les juges ont effectué un retrait hâtif (inadmissible) de "MR HOUDINI" (entraîneur Fannie Beaulieu) de la Course 8, car ce cheval a été déclaré comme faisant partie du Programme HPIE et la documentation le plaçant dans le programme avait été incorrectement remplie.

- À la suite d'un examen avec le conducteur, Mike Healey, les juges Brethour, Rourke et Counsell ont imposé une suspension de conduite de trois jours (du 7 au 9 décembre, inclusivement) au participant pour une infraction à la règle 22.05.01(h) de la CAJO (frapper un autre sulky) alors qu'il conduisait le cheval, "KEYSTONE PRESTIGE", lors de la Course 9, à Rideau Carleton, le 14 novembre.  
Décision #2920814

### **Courses :**

- Philippe Trudeau a été autorisé à se retirer d'une course.
1. La retransmission vidéo d'OnPatrol n'était pas disponible en raison d'un dysfonctionnement informatique.  
Examen de la course avant le poteau de ½ mille à l'aide de la retransmission en direct.  
Aucune infraction n'a été commise.  
Rien d'autre à signaler.
  2. Rien à signaler.
  3. Rien à signaler.
  4. Rien à signaler.
  5. Examen de la course entre le vainqueur, le #1, "RONDA DU LAC", (Pascal Berube), et #3, "BEACH JOURNEY", (Guy Gagnon), arrivé en 3<sup>e</sup> position, avant le poteau de ¾ de mille.  
Le #3 avait suffisamment d'espace pour sortir. Aucune infraction n'a été commise.  
  
**Enquête** au sujet du conducteur du #5, "LA COEUR CHAPEAU", (Robert Shepherd), en ce qui concerne le mouvement de ses pieds dans le dernier droit. L'explication qu'a donnée M. Shepherd, à savoir qu'il avait retiré le bouchon d'oreille intérieur, a été acceptée.  
Rien d'autre à signaler.
  6. Rien à signaler.

7. **Enquête** au sujet des #2, "MEADOWBRANCH NOBLE", (Guy Gagnon), arrivé en 1<sup>re</sup> position, et #5, "RIPPED AND READY", (Jimmy Gagnon), arrivé en 3<sup>e</sup> position, pour avoir possiblement quitté le parcours dans le dernier virage. Les deux chevaux ont effectivement quitté le parcours en se rendant à l'intérieur de deux pylônes consécutifs. Le #2 a été dépassé par le #3, "ROSE RUN WHY NOT", (Pascal Bérubé), et a été placé en 2<sup>e</sup> position (règle 18.08.02.01 de la CAJO). Le #5 n'a pas été dépassé et, par conséquent, il n'y a pas eu de placement. Lien pour la vidéo d'enquête – [https://youtu.be/ICDsf17\\_r5Y](https://youtu.be/ICDsf17_r5Y) Considérant que plusieurs pylônes manquaient (à cause de la pluie qui les a fait flotter) avant que M. Guy Gagnon et M. Jimmy Gagnon ne passent à l'intérieur, aucune sanction n'est imposée. Rien d'autre à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.

10. **Enquête et objection du conducteur** au sujet d'une possible obstruction causée par le #1, "BANDURA", (Guy Gagnon), arrivé en 2<sup>e</sup> position, au #2, "DOMINION", (Pascal Bérubé), après le poteau de ¼ de mille. Après avoir examiné la vidéo de la course et parlé aux deux conducteurs (M. Bérubé a déclaré que le #1 était sorti et avait frappé la jambe avant de son cheval, causant un bris d'allure (signalé dans la statistique avec un bris d'allure) ; M. Gagnon a déclaré qu'il était sorti en premier), l'objection a été retenue. Le #1, arrivé en 2<sup>e</sup> position, a été placé en 9<sup>e</sup> position (règle 22.09 de la CAJO). Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/0KUWLGUxh8> M. Gagnon assistera à un examen concernant la règle 22.05.01(a) de la CAJO (dévie vers l'extérieur provoquant une obstruction).

**Enquête** pour le #7, "THE MAGIC OF LIFE", (Robbie Robinson), qui a fait un bris d'allure avant le départ.

Il a terminé la course en 4<sup>e</sup> position et a été placé en 3<sup>e</sup> position.

Il n'a pas eu de l'équipement brisé.

Il s'est rendu bien à l'intérieur du poteau de remboursements lorsque le juge au départ avait relâché le peloton.

Il est réputé avoir reçu un bon départ.

Rien d'autre signaler.

**Réclamations :**

**Course 4**

Le #6, "THEDOGINTHEFIGHT" (1), pour \$ 8,500, par Darren Tingley et Duane Tingley (Mandy Archer entraîneur).